

**RAPPORT ANNUEL RELATIF A
L'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE AUX PARTIS POLITIQUES EUROPEENS PAR
LE PARLEMENT EUROPEEN
EN 2004**

Le Règlement 2004/2003 du 4 novembre 2003 relatif au statut et au financement des partis politiques au niveau européen, autorise l'octroi d'une assistance technique du Parlement européen aux partis politiques au niveau européen. Cette assistance est fondée sur le principe de l'égalité de traitement, et est fournie à des conditions qui ne sont pas moins favorables que celles accordées aux autres organisations et associations extérieures auxquelles les facilités semblables peuvent être accordées, et s'effectue moyennant facturation et paiement.

Conformément à l'article 11 du Règlement n°2004/2003 et à l'article 11 de la décision du Bureau du 29 mars 2004 fixant les modalités d'application de ce Règlement, le "*Secrétaire Général soumet à l'attention du Bureau un rapport qui présente en détail l'assistance technique fournie par le Parlement Européen à chaque parti politique au niveau européen. Le rapport est ensuite publié sur le site Internet du Parlement*".

Comme il ressort de l'article 11 paragraphe 1, 1er alinéa de la décision du Bureau précitée, "*le Bureau peut octroyer aux partis politiques au niveau européen une assistance technique, conformément à la décision du Bureau du 14 mars 2000 régissant l'utilisation des locaux du Parlement européen par des utilisateurs externes, telle que modifiée par la décision du 2 juin 2003, et toute autre assistance technique prévue par une réglementation ultérieure*".

En effet, à part la couverture du sommet du PPE via "Europe by satellite" du 4 novembre 2004 à Meise et du sommet du PSE du 16 décembre en marge du Conseil européen, et quelques visionnages d'images tournées lors des réunions du parti PPE l'attribution des salles de réunion avec services connexes constitue largement la plus grande part de l'assistance technique fournie par le Parlement européen. Le coût total facturé aux et payé par les partis se présente comme suit.

DATE	SALLE	COÛTS (en Euro)	
		Salles + techniciens	Services connexes
ALLIANCE LIBRE EUROPEENNE			
08-09/11/2004	A1G-2	1.660,00	Interprétation : 14.600€*
PARTI POPULAIRE EUROPEEN			
18-19/10/2004	A5E-2	970,00	Sécurité : 750 €
25/11/2004	P1A002	1.072,00	
03/12/2004	A5E-2	1.019,00	

* 5 langues